



Circulaire d'information - octobre 2014



Refinancer un prêt extérieur ayant un taux d'intérêt élevé

Avez-vous déjà regardé le taux d'intérêt qui est appliqué sur votre carte de crédit ou votre crédit à la consommation ?

Vous pourriez réduire significativement les frais et intérêts que vous payez chaque mois, généralement entre 9% et 15%, en demandant un prêt ordinaire au taux de 6.50% afin de rembourser le solde dû sur votre carte de crédit ou autre crédit à la consommation.

Ce refinancement vous permettrait de réaliser d'importantes économies.

Pour plus de renseignements sur les prêts cliquez sur le lien suivant :

[Information sur les prêts ordinaires et au logement](#)



Le saviez-vous ?

Une hypothèque de CHF 100'000.-, fixe sur 10 ans au taux d'intérêt de 2%, contractée auprès d'un établissement bancaire ne vous coûtera pas forcément moins cher qu'un prêt au logement de CHF 100'000.- contracté auprès de la Mutuelle au taux de 3.50%.

En effet, si vous ne amortissez pas votre hypothèque, la charge d'intérêts après 10 ans sera de CHF 20'000.- et votre dette restera à CHF 100'000.-. Le prêt au logement que nous proposons engendrera une charge d'intérêts de CHF 18'900.- et votre dette sera totalement remboursée.

Comment est-ce possible ? Les intérêts du prêt au logement sont calculés mensuellement sur le capital restant dû, après le remboursement de chaque mensualité, et non sur le capital initial comme c'est le cas avec la plupart des hypothèques.

Un autre avantage : une assurance contractée par la Mutuelle rembourse le prêt en cas de décès ou d'invalidité.



Baisse du prix des abonnements TPG mais suppression des rabais Grand-Compte dès le 14 décembre 2014

Les prix des abonnements TPG baisseront dès le 14 décembre 2014. Cependant, la Mutuelle ne pourra plus bénéficier des tarifs réduits puisque les avantages proposés jusqu'alors par les TPG sont supprimés pour des raisons budgétaires.

Si vous souhaitez renouveler votre abonnement annuel en novembre ou au début du mois de décembre nous vous conseillons de prendre un abonnement mensuel en attendant le changement de tarif.

La nouvelle grille tarifaire sera communiquée dans le courant du mois de novembre.



Hausse du prix des abonnements CFF dès le 14 décembre 2014

Les abonnements CFF augmenteront de 3% en moyenne dès le 14 décembre 2014. Si vous hésitez à prendre un abonnement annuel ou un demi-tarif CFF nous vous conseillons de nous envoyer votre commande le plus tôt possible.

La nouvelle grille tarifaire sera communiquée dans le courant du mois de novembre.

[Téléchargez la circulaire des transports publics](#)



Plus d'informations ?

- Visitez notre site internet, <http://www.lamutuelle.org>
- [Venez nous trouver à notre bureau au Palais des Nations, au BIT ou à l'OMM](#)
- Contactez-nous à l'adresse suivante : lamutuelle@unog.ch